

VHS

LA VIE HOSPITALIÈRE ET SOCIALE

Élections de la Fonction
Publique 2022 : retour sur
les résultats

Mayotte : une terre CFTC
dans l'Océan Indien

Congrès départemental
du Pas-de-Calais

N°329



EN ROUTE POUR LE CONGRÈS 2023



DIRECTION ▶ METZ



MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION CFTC SANTÉ & SOCIAUX • 1^{ER} TRIMESTRE 2023 • N° 329

Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.

Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant - aidé » sa priorité.

Nous avons développé une plateforme avec un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que : **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme dédiée.



Accédez à la plateforme

L'aidance en entreprise

L'aidance est un enjeu sociétal majeur et un sujet important au sein de l'entreprise. En 2020, **6,6 millions d'aidants sont des salariés et doivent concilier une triple vie : vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.** L'articulation des temps de vie est devenue un enjeu de performance économique et sociale et des initiatives se mettent déjà en place dans certaines entreprises pour soutenir les salariés aidants. Être aidant demande du temps, mais la majorité d'entre eux considère primordial de maintenir leur activité professionnelle.

11 millions d'aidants en France *

54 % ignorent qu'ils sont aidants *

60 % des aidants sont des actifs **

80 % travaillent à temps complet **

Conseils aux proches aidants en activité

• Osez en parler

Votre situation est avant tout une affaire personnelle. Mais en parler, à son manager ou au responsable des ressources humaines peut **favoriser la compréhension réciproque**, instaurer une relation de confiance pour étudier et trouver des solutions ensemble.

• Anticipez et proposez

Devenir proche aidant nécessite de s'adapter en permanence à la situation de son proche. Dans cet esprit, imaginez des solutions à soumettre à votre employeur, pour poursuivre votre activité professionnelle : **aménagement du temps de travail, télétravail...**

• Connaissez vos droits

Le statut de proche aidant ouvre un certain nombre de droits, comme des congés spécifiques : **congé de proche aidant, d'accompagnement de la fin de vie, ou les dons de RTT entre collègues (loi Mathys, réservée aux parents d'enfants gravement malades).**

Suis-je un(e) « aidant(e) » ?

L'aidant(e) est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à un proche atteint d'une maladie chronique ou dégénérative invalidante, d'un handicap, victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, en situation de dépendance... Cette aide régulière, permanente ou non, peut consister en soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques, etc.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

* Enquête BVA.

** Étude Harris Interactive - Groupe VYV 2020.



GROUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



ÉDITO



© Fanny Maréchal

IL N'Y A PAS DE PIRES SOURDS QUE CEUX QUI NE VEULENT PAS ENTENDRE...!

À l'heure où j'écris cet éditorial, l'opposition à la réforme de nos régimes de retraite est à son paroxysme ! 19 janvier, 31 janvier, 7 février, 11 février, 16 février, 7 mars, 11 mars, 15 mars, 23 mars... quand donc s'arrêtera cette succession d'appels à la mobilisation contre ce projet de réforme des retraites porté par le Gouvernement. Révoltés, oui nous le sommes ! Surpris, non ! Le candidat Macron l'avait écrit dans son programme. S'il était réélu, il comptait « Relever progressivement l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans ». J'espère que les 9 783 058 d'électeurs qui ont voté pour lui le 10 avril 2022 ne font pas partie des millions de Français qui sont descendus dans la rue depuis le début de l'année. Dommage qu'il ne mette pas le même empressement pour « Recruter 50.000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en EHPAD » promis d'ici à 2027 ». En juillet 2019, monsieur Jean-Paul Delevoye, alors Haut-Commissaire à la réforme des retraites, présentait ses préconisations pour un futur « système de retraite universel », devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La CFTC avait alors réagi, précisant que fixer un âge d'équilibre à 64 ans avec décote comme il était prévu reviendrait à augmenter l'âge de départ à la retraite sans le dire. C'est ce qui est en train de se faire !

Le 8 mars 2023, le Sénat a voté à une large majorité peu après minuit le décisif article 7 reculant l'âge de départ à la retraite à 64 ans (exprimés 316, pour 201). Le 11 mars, en fin de soirée, les sénateurs ont adopté le projet de réforme des retraites, par 195 voix pour, 112 contre.

Bien que le Président de la République l'ait précisé dans sa réponse aux organisations syndicales « Le Gouvernement est, comme il l'a toujours été, à votre écoute pour avancer dans le dialogue », ce dialogue ressemble de plus en plus à un monologue. Quant à l'écoute, ne dit-on pas qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Nouvel acte de cette tragi-comédie, un 49.3 grandguignolesque le 16 mars. Dans une assemblée nationale où une partie des députés ont oublié les règles du savoir-vivre ensemble, Madame la 1^{ère} Ministre engage la responsabilité de son gouvernement en passant en force avec un 49.3, inscrit dans la Constitution. Avec le rejet de la motion de censure le 20 mars, les groupes d'opposition étant passés à neuf voix de renverser le gouvernement, le Conseil constitutionnel pourrait avoir à se prononcer, voir censurer toutes ou certaines des dispositions prévues par la Loi.

Je termine mon dernier édito en remerciant celles et ceux qui ont mis leurs compétences au service de la CFTC et qui m'ont accompagné pendant toutes ces années. En 2015, à Caen, j'écrivais « Nous devons être ambitieux car il nous reste un avenir à inventer... Au-delà de nos dissensions, de nos inimités, nous avons un seul objectif : mettre nos ambitions individuelles au service de la réussite collective ». J'y crois toujours. Je n'ai pas réussi à faire partager cette espérance... Je sais que celles et ceux qui seront demain à la Gouvernance de la Fédération y arriveront. ■

*...nous avons
un seul objectif :
mettre nos ambitions
individuelles au
service de la réussite
collective.*

Patrick Mercier

Président

1^{er} trimestre 2023



cftc VHS n°329





38^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL

DU 24 AU 26 MAI 2023

J moins 45, dernière ligne droite

Quelques rappels **indispensables** au bon déroulement du Congrès :

- **Le lieu :**

Palais des Congrès Robert Schumann
Parvis de l'Amphithéâtre
100 rue aux Arènes
57000 Metz

- **Les trajets en train sont directs :**

- ▶ 2h depuis Paris.
- ▶ 5h20 depuis Bordeaux (direct).
- ▶ 5h10 depuis Lyon.
- ▶ 7h15 depuis Marseille.
- ▶ 55 minutes depuis Strasbourg en train.
- ▶ 1h40 en covoiturage.

- **Inscriptions :**

Elles ne seront enregistrées qu'accompagnées du règlement des frais d'inscription (100 €) et du règlement du forfait (300€) couvrant les frais d'hébergement et les repas pour les prises en charge partielle.

- **Accueil et enregistrement :**

Ils se feront exclusivement le mardi 23 mai, de 14h à 17h, à l'accueil du Palais des Congrès. L'hébergement est prévu pour les nuits des mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 mai 2023. Comme lors des précédents Congrès, le secrétariat fédéral gère les attributions, sur la base de chambres pouvant accueillir deux personnes. Elles vous seront indiquées au moment de votre arrivée et après inscription auprès de l'accueil.

- **Les repas :**

Les dîners des 23 et 25 mai ainsi que le déjeuner du vendredi 26 mai sont laissés à l'initiative des participants. Les déjeuners des mercredi 24, jeudi 25 mai sont collectifs. La soirée festive du 24 mai se déroulera au palais des Congrès.

***La Fédération vous souhaite, par avance,
de passer un bon Congrès, fraternel & militant.***

SOMMAIRE VHS 329



© DR CFTC

Congrès départemental du Pas-de-Calais.



© DR CFTC

Mayotte : une terre dans l'Océan Indien.



© DR CFTC

CHIC de Forbach : Dégradation des conditions de travail et soutien du personnel.

ÉDITO :

→ IL N'Y A PAS DE PIRES SOURDS QUE CEUX QUI NE VEULENT PAS ENTENDRE ! 3

ACTUALITÉ :

→ ÉLECTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022 :
AU DELÀ DE LA DECEPTION, PRÉPARONS 2026.
LES CONSÉQUENCES À COURT TERME 6/9
→ HOMMAGE À DOMINIQUE RAVEY 10
→ OETH : CLAP DE FIN 17

VIE DE TERRAIN :

→ MAYOTTE : UNE TERRE DANS L'OcéAN INDIEN....11/14
→ LE CHIC DE FORBACH :
DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
SOUTIEN DU PERSONNEL 20/21

JOURNÉE INTERNATIONALE :

→ JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LA JUSTICE SOCIALE 16

CONGRÈS 2023 :

→ CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS 18-19

ASSISTANTS MATERNELS & SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR :

→ INDEMNITÉ CONVENTIONNELLE DE DÉPART
VOLONTAIRE À LA RETRAITE 22
→ FUTURES ÉLECTIONS DES CCPD 23



Fédération CFTC Santé et Sociaux

34, quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. 01 42 58 58 89 - Fax 01 42 58 58 96
E-mail : fede@cftc-santesociaux.fr
www.cftc-santesociaux.fr

Directeur de la publication : PATRICK MERCIER

N° C.P.A.P. 1125 S 07601
ISSN 1779-6458
Prix du numéro : 1€ - 55^{ème} année

Imprimerie : L'Artésienne
rue François Jacob-ZI de l'Alouette
62800 Liévin - Tél. : 0321727890



AU-DELÀ DE LA DÉCEPTION, **PRÉPARONS 2026**

« Échouer, c'est avoir
l'opportunité de recommencer
de manière plus intelligente. »

Henry Ford

Comme nous l'écrivions dans notre précédent numéro, Les **2,17%** (résultat définitif) des suffrages exprimés ne reflètent pas l'engagement des équipes sur le terrain, là où nous sommes implantés. Ces 8 457 voix sont décevantes même si nombre de résultats nous permettent de ne pas nous laisser aller au découragement.

Malgré un engagement fort de la Confédération et la synergie mise en place avec la Fédération, nos résultats par région nous renvoient à nos faiblesses structurelles et font ressortir notre manque d'implantations.

Depuis 2011, la représentativité, basée sur les résultats des élections aux Comités Techniques d'Établissement (CTE) d'abord puis aux Comités Sociaux d'Établissement (CSE) au national, reste un challenge difficile à gagner. Les efforts déployés par nos sections n'arrivent plus à compenser les nombreuses « zones blanches » que nous voudrions tant bleuir. Notre trop faible nombre d'implantations (environ 10 % des 2500 établissements) reste un handicap important.

Ces chiffres, mettent en exergue la désaffection de nos collègues pour la vie de l'institution au travers des instances qui les représentent.

Les résultats relatifs au renouvellement des Commissions administratives Paritaires

	INSCRITS	SVE	%	CFTC	%
AUVERGNE RHONE ALPES	130796	43701	33,41%	609	1,39%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	55967	20084	35,89%	17	0,08%
BRETAGNE	60851	20000	32,87%	71	0,36%
CENTRE VAL DE LOIRE	47020	15848	33,70%	101	0,64%
CORSE	5382	3739	69,47%	2	0,05%
GRAND EST	98662	35536	36,02%	2144	6,03%
GUADELOUPE	6794	2367	34,84%	0	0,00%
GUYANE	4053	1239	30,57%	0	0,00%
HAUTS DE FRANCE	104026	43126	41,46%	912	2,11%
ILE DE FRANCE	152110	44740	29,41%	1527	3,41%
LA REUNION	10506	5941	56,55%	714	12,02%
MARTINIQUE	8218	4308	52,42%	0	0,00%
MAYOTTE	2784	1590	57,11%	212	13,33%
NORMANDIE	62601	21709	34,68%	714	3,29%
NOUVELLE AQUITAINE	107339	39727	37,01%	964	2,43%
OCCITANIE	87540	36565	41,77%	181	0,50%
PAYS DE LA LOIRE	61607	21315	34,60%	242	1,14%
PACA	68790	28734	41,77%	47	0,16%
ST PIERRE ET MIQUELON	379	164	43,27%	0	0,00%
	1075425	390433		8457	

Moyenne des voix CFTC sur 8 scrutins et 27 ans

	1996	1999	2003	2007	2011	2014	2018	2022	Moyenne
INSCRITS	696786	702021	722764	774458	1005979	1047884	1053945	1075425	884908
VOTANTS	441309	449886	439744	450895	508925	524869	443088	390433	456144
VOIX CFTC	16186	15794	14330	16863	14362	14936	10712	8457	13955
%	3,67%	3,51%	3,26%	3,74%	2,82%	2,85%	2,42%	2,17%	3,06%

Départementales confirment ce désintéressement. Seuls 35 % des 683 746 inscrits ont voté...

Ce rendez-vous de la démocratie, concernant un peu plus de 5 511 000 agents de la Fonction publique, est un rendez-vous

manqué. Seuls 2 234 999 (43,7 %) ont voté. Certains mettent en avant le vote électronique qui, de plus en plus généralisé (70% des suffrages valablement exprimés), serait la cause de l'abstention grandissante. Mais est-ce bien la seule cause de ce manque d'intérêt ?

Nos résultats dans les CHU/CHR

	2018 CHU CHR					2022 CHU CHR				
	INSCRITS	EXPRIMES	%	CFTC	%	INSCRITS	EXPRIMES	%	CFTC	%
AP HP	72268	20842	28,84%	716	3,44%	69698	18077	25,94%	727	4,02%
LYON	17619	4773	27,09%	265	5,55%	18047	4378	24,26%	0	0,00%
BORDEAUX	11928	3152	26,43%	60	1,90%	12274	3206	26,12%	0	0,00%
NANTES	9623	2844	29,55%	91	3,20%	9995	2843	28,44%	50	1,76%
STRASBOURG	9250	2412	26,08%	277	11,48%	9084	2376	26,16%	223	9,39%
ROUEN	7991	1812	22,68%	153	8,44%	7991	1427	17,86%	160	11,21%
NANCY	7917	2408	30,42%	159	6,60%	7731	2258	29,21%	170	7,53%
TOURS	7134	2025	28,39%	126	6,22%	7306	1488	20,37%	101	6,79%
RENNES	7074	2050	28,98%	122	5,95%	7575	2424	32,00%	70	2,89%
LA REUNION	6226	3659	58,77%	1106	30,23%	7153	3687	51,54%	616	16,71%
POITIERS	5820	1472	25,29%	51	3,46%	7075	1786	25,24%	205	11,48%
ANGERS	5161	1643	31,83%	188	11,44%	5706	2089	36,61%	108	5,17%
CAEN	5034	2131	42,33%	456	21,40%	5076	1877	36,98%	280	14,92%
METZ THIONVILLE	4887	1796	36,75%	94	5,23%	4906	1542	31,43%	21	1,36%
	177932	53019	29,80%	3864	7,29%	179617	49458	27,54%	2731	5,52%

Résultats des élections dans les trois versants de la fonction publique par affiliation en 2022

		CFDT	CFTC	CFE-CGC	CGT	FA-FP	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA	Autres	Total
FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT	en milliers de suffrages exprimés	126,3	24,4	67,6	103,9	0,4	2,6	169,1	162,5	61,7	155,9	74,1	948,4
	en %	13,3	2,6	7,1	10,9	0,0	0,3	17,8	17,1	6,5	16,4	7,8	100
	écart en point avec 2018	-0,5	-0,1	1,0	-1,1	-1,8	0,0	0,7	0,8	-1,1	0,6	so	so
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	en milliers de suffrages exprimés	179,0	25,1	12,6	226,2	62,3	2,4	129,3	32,9	31,3	69,6	36,6	807,2
	en %	22,2	3,1	1,6	28,0	7,7	0,3	16,0	4,1	3,9	8,6	4,5	100
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,4	0,1	-0,8	0,6	0,0	-0,1	0,3	-0,1	0,4	so	so
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	en milliers de suffrages exprimés	93,4	8,5	2,8	118,2	2,9	1,1	104,5	0,0	31,5	25,0	5,7	393,6
	en %	23,7	2,1	0,7	30	0,7	0,3	26,6	0,0	8,0	6,3	1,4	100
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,3	0,1	-1,4	0,3	-0,1	1,9	0,0	-0,4	0,7	so	so
ENSEMBLE FONCTION PUBLIQUE	en milliers de suffrages exprimés	398,7	57,9	83,0	448,2	65,6	6,0	402,9	195,4	124,5	250,5	116,3	2 149,2
	en %	18,6	2,7	3,9	20,9	3,1	0,3	18,7	9,1	5,8	11,7	5,4	100
	écart en point avec 2018	-0,4	-0,2	0,5	-1,0	-0,4	0,0	0,6	0,5	-0,6	0,5	so	so

De belles progressions

	2018					2022				
	INSCRITS	EXPRIMÉS	%	CFTC	%	INSCRITS	EXPRIMÉS	%	CFTC	%
CHR ROUEN	7991	1812	22,68%	153	8,44%	7991	1427	17,86%	160	11,21%
CHR POITIERS	5820	1472	25,29%	51	3,46%	7075	1786	25,24%	205	11,48%
CH VALENCIENNES	4211	1503	35,69%	0	0,00%	4314	1491	34,56%	230	15,43%
CH MAYOTTE	2341	1080	46,13%	86	7,96%	2784	1604	57,61%	212	13,22%
CH MONTREUIL SUR MER	1264	688	54,43%	160	23,26%	1318	507	38,47%	144	28,40%
CHIC UNISANTE FORBACH	1049	469	44,71%	122	26,01%	1103	445	40,34%	158	35,51%
CHS LE VINATIER	2530	1153	45,57%	143	12,40%	2325	1123	48,30%	348	30,99%

LES CONSÉQUENCES À COURT TERME

Pour la Fédération, la baisse des résultats fait perdre 1 des 2 mises à disposition syndicales (MAD) au niveau national. Celles-ci (84 équivalents temps plein au total) sont réparties entre les organisations syndicales proportionnellement au nombre de voix obtenues lors des élections totalisées au plan national.

Pour les sections, les autorisations spéciales d'absence pour participer à des Congrès ou des réunions d'organismes directeurs (article 13) passent de 20 à 10 jours / an. Nos résultats cumulés dans les trois versants de la Fonction Publique (2,7 contre 2,9 % en 2018) nous font perdre la représentativité au Conseil Commun de la Fonction Publique et donc la moitié des droits liés à l'article 13. Ces résultats vont impacter tant le fonction-

nement de la Fédération que celui des sections, au plus près des collègues.

PRÉPARER 2026

Nous devons garder confiance en l'avenir. Nous devons faire mieux connaître nos valeurs et les défendre pour préparer les futures élections qui devraient avoir lieu en 2026. La section reste le pivot de l'action et le syndicat est le moteur du développement de proximité.

Avec la Fédération, lors du prochain Congrès fédéral, nous allons retrouver une **CFTC** dans l'action et intensifier le travail en équipe. Nous optimiserons ainsi l'efficacité de la **CFTC** pour reconquérir ce que nous avons perdu. Avec vous, nous y arriverons ! ■

Patrick Mercier
Président **CFTC Santé Sociaux**



Au revoir DOMINIQUE

◀ HOMMAGE ▶

Originaire du pays de Montbéliard, Dominique débute sa carrière professionnelle en 1969 dans un préventorium à Besançon. Elle quitte en septembre 1970, sa Franche Comté natale pour rejoindre la Lorraine et l'Office d'Hygiène Sociale (OHS) de Meurthe et Moselle.

Maîtrisant rapidement les contours de sa profession, sa curiosité la pousse à vouloir en connaître plus sur le fonctionnement de la convention collective. En 1976, elle rejoint la **CFTC**, implantée, depuis de longues années, dans son établissement. Elle se présente en 1987, aux élections.

En 1997, se déclencha un véritable tournant, où, sous l'impulsion de Jean OCULY, trésorier de la Fédération, elle devient

conseillère fédérale suppléante de Bernadette MEUNIER au Congrès de Port Barcares.

Au Congrès de Dinard en 2000, elle inverse les rôles avec son binôme et Dominique devient titulaire au Conseil Fédéral et accepte de rentrer au bureau. Lors du Congrès de Gujan Mestras, en 2003, elle devient Secrétaire Adjointe du secteur médico-social. Elle fait sa rentrée 2004 à la Fédération sur un poste de permanent à mi-temps. Très vite, la possibilité de passer à temps plein se présente. Elle décide de devenir permanente Fédérale à part entière.

Dès le Congrès suivant à La Pommeraye en 2006, elle devient Secrétaire Générale adjointe avec comme objectif, la poursuite du développement de nos structures dont les élections de la Fonction Publique de 2007. Elle s'attelle à la tâche avec détermination, dans un service en

pleine mutation, bravant un secteur, celui de la Fonction Publique qu'elle ne maîtrisait pas. Elle devient l'élément moteur dans la réussite de la cible visée par la Fédération : déposer des listes dans plus de 50 départements, alors que jusque-là, nous déposions autour de 37. Elle sera pour beaucoup un exemple et la « locomotive » qui fit que la Fédération réussit à inverser la courbe de nos résultats aux élections.

Le Congrès de Tours, en 2009, encourage le développement de proximité. En mettant

en place 5 zones géographiques avec des coordonnateurs régionaux, elle accepte de poursuivre son action au sein du service « ESPAS » de la Fédération en tant que Secrétaire Générale adjointe chargée des Elections Professionnelles.

Et voilà déjà 2012, au Congrès d'Arras, elle accepte une dernière fois, un poste de Secrétaire Générale adjointe chargée du pôle sanitaire privé.

Femme de caractère, généreuse, combative, ne lâchant jamais prise, Dominique quitte le 34, quai de la Loire, avec la satisfaction d'une mission réussie, celle d'une adhérente, forte des valeurs **CFTC** ancrées en elle, celle d'une militante hors norme dans sa volonté de servir les autres, celle qui, dans son combat de tous les jours aura tenté de préserver coûte que coûte la pérennité de la **CFTC**.

Un grand merci à toi Dominique pour tout ce travail, pour ton écoute. La **CFTC** et de nombreux adhérents te le redevront éternellement. ■

Michel Rollo

Président Fédéral 2012-2015



MAYOTTE, UNE ÎLE FRANÇAISE, AFRICAINE & MUSULMANE



MAYOTTE

Une terre **CFTC**
dans l'Océan Indien

En 2018, avant les élections professionnelles dans la FPH, avec la volonté d'un homme de proposer une autre vision du syndicalisme, une section CFTC est créée dans l'unique établissement sanitaire le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) avec l'appui du syndicat Santé Sociaux de La Réunion

Dans un département où la population est à 99% de Confession Musulmane, la situation géopolitique de l'île inquiétante et le climat social très incertain, Zakouoini ose la **CFTC** nous dit-il, « parce que ce syndicat défend des valeurs qui sont les miennes et que je ne me reconnais plus dans les autres organisations ; je suis convaincu de cela et je saurai convaincre d'autres personnes de me rejoindre. Je souhaite que cessent les complots, la désinformation, la pression, l'inaccessibilité aux règles de base, l'ex-

ploitation des CDD de plus de 10 ans, en un mot la maltraitance du personnel « dite de petite catégorie ».

Zakouoini Hamada est prêt à relever le défi, nous dit-il, « puisque le syndicalisme est une histoire inachevée, commençons à écrire celle de la **CFTC** de Mayotte ». Il convainc et rassemble des hospitaliers avec lui et présente des listes aux élections professionnelles de 2018. **LA VIE À DÉFENDRE exprime l'essentiel des valeurs dans lesquelles les Mahorais se reconnaissent et reconnaissent leurs universalités.** ▶

► Première tentative... première surprise, la **CFTC** obtient son 1^{er} siège au CTE après seulement quelques mois d'existence, créant un véritable coup de tonnerre ! Cette réussite nous amène à une réalité, il faut nous former pour répondre aux demandes et aux attentes des hospitaliers qui nous ont fait confiance car les difficultés sont maintenant devant nous et nous devons y faire face.

Avec l'appui de la Fédération Santé Sociaux et du Syndicat Santé Sociaux de La Réunion, des sessions de formations sont mises en place nous permettant ainsi de mieux faire nos apprentissages dans le monde syndical, pouvoir progresser dans le but de rassembler et développer la **CFTC** au sein du CHM mais aussi dans tous les secteurs d'activité à Mayotte.



La **CFTC** se développe dans le département. Nous avons des contacts qui se nouent dans différents secteurs, des sections qui se créent ou sont en passe de se créer. Lors du passage de **Eric Heitz**, Secrétaire général confédéral au Congrès de l'URS Réunion-Mayotte en Juin 2022, j'ai demandé le soutien de notre Confédération pour que la **CFTC** s'ancre dans le monde syndical à Mayotte.



© PHOTOS : DR CFTC

En décembre 2022 aux élections FPH, nous avons doublé notre représentativité en ayant deux sièges aux CSE, mais surtout triplé le nombre de voix. Cela signifie que nous sommes en passe de réussir notre implantation au sein du Centre Hospitalier de Mayotte.

Le CHM à le titre peu envieux de plus grande maternité de France mais tout n'est pas rose pour autant derrière les murs. Les défis à relever sont énormes, la souffrance au travail n'est hélas pas virtuelle mais bien réelle. L'établissement

doit faire des progrès en matière de contractualisation des personnels, des transports sanitaires, de prévention des AT/MP, de prévention du handicap...

Les mois qui viennent vont être importants, nous nous projetons déjà vers 2026, nous devons canaliser la fougue de nos camarades qui veulent aller de l'avant mais à trop grande vitesse. **L'audace sans les compétences et l'expérience conduisent souvent à l'imprudence ; c'est mon inquiétude.**



Accueil traditionnel des formateurs de La Réunion qui nous partagent leurs savoirs et expériences.

© PHOTOS : DR CFTC

LES GRANDS DOSSIERS

QUI NOUS ATTENDENT :

► LE HANDICAP

Au-delà d'être une épreuve au quotidien pour les personnes qui en souffrent ; ils sont ignorés et ce sont ceux qui ont fait le travail le plus pénible, et le plus dangereux et les moins évolués.

► LES CONTRACTUELS

Véritable fléau à Mayotte, les contractuels à l'hôpital public représentent 30% de l'effectif. La **CFTC** se doit d'en faire un combat.

► LA FORMATION

La formation c'est le nerf de la guerre, toutes les forma-

tions utiles sont proposées à des agents qui quitteront l'établissement sitôt leur qualification en poche. Cette problématique revient sans cesse à cause du manque flagrant de personnel qualifié et la promesse de bénéficier d'une formation qualifiante fait pencher la balance pour venir travailler à Mayotte pour 4 ans en plus du salaire indexé. C'est un cercle vicieux, injuste et discriminatoire.

► LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Au Centre Hospitalier de

Mayotte (CHM), il y a les malades que nous soignons mais les maladies professionnelles qui ne figurent nulle part, dans aucun registre. C'est à croire que c'est le seul établissement de toute la France où il n'en existe pas, pourtant les agents sont atteints de pathologies professionnelles autant qu'ailleurs qui ne sont pas reconnues. Il n'y a que la **CFTC** qui s'est engagée dans ce combat et elle est bien seule contre l'administration.

L'envol de la **CFTC** est acté, il faut se maintenir, pouvoir aller plus haut et ne pas tomber précipitamment. Nous avons augmenté nos voix aux élections... nous devons augmenter nos adhérents et surtout les fidéliser. Tout semble propice pour le développement de La **CFTC** et nous avons un objectif à atteindre au plus tôt : atteindre les 200 adhérents !

Cet objectif n'est pas utopique, grâce à l'aide de l'URS Réunion-Mayotte, de son

président Jean-Yves HOARAU secrétaire général du syndicat Muli départemental **CFTC** Santé Sociaux, Alain PUELLE le Président et Willy FLEURIS conseiller fédéral formateur concourent à nous conseiller, nous guider et nous former pour progresser encore. L'excellente relation avec nos camarades de La Réunion et toute la disponibilité dont ils font preuve démontrent l'esprit de **FAMILLE CFTC qui prend tout son sens**. L'équipe est motivée mais il nous faut approfondir nos connaissances des rouages syndicaux.

L'hôpital public est pour l'instant notre centre de combat car il y a tout à faire et à améliorer mais les autres secteurs ne sont pas délaissés pour autant. Nous ▶



© PHOTOS : DR CFTC

► sommes implantés dans la plus grosse société immobilière (SIM) ou notre feu secrétaire général a fait un travail remarquable. Nous touchons les employés du département via les familles d'accueil, nos contacts avec la poste laissent entrevoir une concrétisation proche, la fonction publique territoriale etc... tout cela à partir de la section Santé Sociaux du CHM.

Nous avons créé des cahiers revendicatifs, nous sommes soutenus par notre Fédération **CFTC** Santé Sociaux et mis à disposition des agents afin qu'ils les fassent vivre comme un document unique de prévention des risques. C'est un gage de transparence et de vérité : je dis ce que je fais, je fais ce que je dis !

Je suis comparé à un chef d'orchestre, c'est un grand honneur mais sans musiciens je ne pourrais produire aucune mélodie. J'ai besoin d'être entouré de femmes et d'hommes qui aujourd'hui prennent conscience que la tâche est ardue, mais ô combien enrichissante. La **CFTC** est toute jeune à Mayotte, l'équipe qui m'entoure est en « apprentissage ».

◀ VIE FÉDÉRALE : MAYOTTE ▶



Fin d'une session de formation.

Elle démontre la volonté de chacune et de chacun de vouloir avancer, de faire bouger les choses mais aussi que soient respectés les agents dans leurs globalités, quelles que soient leurs origines, hospitaliers de l'hexagone ou Mahorais(es).

Nous serons certainement confrontés à des coups difficiles et imprévus de la part de nos concurrents mais c'est en forgeant que l'on devient forgeron nous dit l'adage, alors nous enfilons nos tenues et par ici la forge. ■

Zakouoini Hamada et Willy Fleuris
Présidente de la section **CFTC** Mayotte et
Président **CFTC** Santé Sociaux
de l'île de la Réunion

Pour suivre et soutenir Zakouoini et son équipe,
rejoignez-les sur <https://www.facebook.com/cftcchmayotte>

**MAYOTTE
EN QUELQUES MOTS**

Par $-12^{\circ} 50' 35''$ de latitude sud et $45^{\circ} 08' 18''$ de longitude est, Mayotte l'île au lagon est située dans l'hémisphère sud, à l'entrée du Canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km².

Il forme lui-même la partie orientale de l'archipel des Comores. Sous souveraineté de la France depuis 1841, elle est depuis 2011 le 101^{ème} département Français et porte le numéro 976.





RETRAITE • PRÉVOYANCE • MUTUELLE • ACTION SOCIALE • PRÉVENTION

ACCOMPAGNER LA FAMILLE, NOTRE PRIORITÉ



Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur, le Groupe IRCÉM :

- ▶ Gère vos indemnisations en cas d'arrêt de travail
- ▶ Verse votre future retraite complémentaire
- ▶ Propose des aides d'Action sociale
- ▶ Offre des services de prévention au quotidien et au travail

www.ircem.com www.ircem.eu

IRCÉM
GROUPE

Groupe de Protection Sociale à gestion paritaire des emplois de la Famille



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JUSTICE SOCIALE

Le 20 février, journée internationale de la justice sociale, notre Fédération ne peut que s'associer pleinement à cette action.

La justice sociale ou le combat contre l'injustice sociale est dans l'ADN de notre organisation syndicale. Pour notre Fédération qui couvre les champs professionnels de la santé et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, cette notion est au cœur de notre engagement.

Elle se traduit quotidiennement par l'accompagnement des agents et des salariés de ces secteurs respectifs.

Parce que nous croyons fermement que le progrès social, que de meilleures conditions de travail, qu'une meilleure reconnaissance sont les garanties d'un accompagnement plus efficace de nos concitoyens. Ces salariés participent activement au maintien de la justice et de la cohésion sociale de notre pays, fondements de notre pacte républicain.

Pourtant, le délitement de l'hôpital public et du secteur social médico-social est réel et démontre que notre vigilance doit être permanente.

Vous l'aurez compris, à notre échelle, notre engagement syndical, c'est aussi celui de l'engagement pour une meilleure justice sociale.

C'est la raison pour laquelle la Fédération Santé Sociaux ne peut rester insensible à cette journée qui signifie tant pour elle. ■

Ali Lazaoui
Vice Président Fédéral



© DR - Adobe stock



◀ OETH ▶

OETH CLAP DE FIN



Le premier agrément de l'accord OETH, par le Ministère du travail, date de 1991. Ce fut le premier accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de notre secteur.

Depuis la création de l'accord OETH la **CFTC** a toujours été partie prenante. Le travail pour une société toujours plus inclusive a été le moteur de l'action et de la vie de l'accord tout au long de ces 31 années aux côtés de l'association OETH (Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés) qui porte l'accord handicap du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Soit 31 ans au service des travailleurs handicapés !

Il couvre aujourd'hui plus de 17 900 établissements et services et 600 000 salariés.

L'accord triennal qui est arrivé à son terme au 31 décembre 2022 était signé par les organisations syndicales CFTD, **CFTC**, CFE-CGC, CGT et FO et la Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem.

Mais la représentativité est passée par là, alors que la nouvelle négociation devait s'amorcer en septembre 2022 pour le dernier renouvellement de l'accord : **coup de théâtre !**

Le ministère a décidé que la négociation devait se faire avec AXESS, nouvelle organisation patronale qui regroupe la Croix-Rouge française, la Fehap, Nexem. Jusque là à priori rien de très choquant. Ce qui le fut plus c'est la décision du ministère de considérer que seules les organisations syndicales de salariés représentatives sur le périmètre de Axess pouvaient négocier le nouvel accord.

Ce qui, de fait, a sorti du jeu la **CFTC** et la CFE CGC qui, selon les arrêtés en vigueur, ne sont pas reconnues comme étant représentatives sur ce périmètre.

Il faut cependant préciser que cela ne remet pas en question les aides pour les salariés qui en font la demande.

2022, année de la présidence **CFTC** d'OETH, a aussi été l'année des adieux à cette organisation à laquelle la **CFTC** était très attachée. C'est donc avec beaucoup de tristesse que nous avons laissé la « chaise vide ».

Il faut cependant préciser que cela ne remet pas en question les aides pour les salariés qui en font la demande.

Nous souhaitons « bon vent » à la nouvelle équipe qui prend en main, sur cette fin janvier, les rennes de l'association en espérant que c'est dans le même état d'esprit de bienveillance et de travail commun entre toutes les organisations participantes et pour le bénéfice des salariés qu'elle œuvrera. ■

Florence Maury
Secrétaire Fédérale Adjointe



CONGRÈS DU SYNDICAT CFTC SANTÉ SOCIAUX PAS-DE-CALAIS

Ce mardi 14 mars 2023 s'est tenu dans la ville de Berck-sur-Mer le Congrès du Syndicat CFTC Santé Sociaux du Pas-de-Calais.

Celui-ci s'est ouvert par un discours du président Steve Perimony rempli d'émotion au moment de rendre hommage à une figure emblématique de la **CFTC** en la personne de Philippe Meriaux (ancien président du Syndicat Santé Sociaux 62) qui nous a quitté l'année dernière...



Dominique Visticot (secrétaire générale du Syndicat Santé Sociaux 62) nous a présenté le rapport d'activité sur les 4 dernières années permettant de mettre en avant le travail des différentes sections syndicales du département. Ce fût également l'occasion de souligner le développement de la **CFTC** (en termes d'adhérents) malgré un mandat marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19.

S'en est suivie l'élection du nouveau Conseil avec une volonté commune d'avoir à sa tête une équipe mixte Homme/Femme mais également Public/Privé.

Les votes ont donné à l'unanimité :

- Présidente : Marion Miled.
- Secrétaire Général : Jonathan Didier.
- Trésorier : Guillaume Schoonheere.





Les nouveaux dirigeants pourront s'appuyer sur une équipe jeune et dynamique au Conseil départemental tout en gardant l'expertise et l'expérience de nos dirigeants sortants puisque ceux-ci restent membres du Conseil. A l'heure du passage de témoin, la nouvelle équipe du Conseil départemental du Syndicat Santé Sociaux du Pas-de-Calais souhaite

témoigner sa gratitude envers Dominique Visticot et Steve Perimony pour leur dévouement reconnu de longue date pour la **CFTC**. Merci à eux. ■

« Et maintenant, au travail ! »

Jonathan Didier
Secrétaire Général



Photos : © DR CFTC



LE CHIC* DE FORBACH

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL & SOUTIEN DU PERSONNEL

Comme partout en France ce jeudi 19 janvier, la CFTC Santé Sociaux a manifesté dans les rues contre la réforme des retraites.

Au CHIC UNISANTE, les représentants de la **CFTC** ont préféré maintenir leur manifestation devant leur établissement qui était déjà programmée pour faire savoir leur mécontentement et leurs revendications.

Environ 70 soignants de l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach se sont rassemblés jeudi pour manifester devant les portes de l'établissement.

La surcharge de travail, les journées interminables et leur malaise général sont amplifiés par la réforme des retraites, considérée comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Frédéric Fischbach et Nathalie Ulrich de la **CFTC** estiment que « la réforme des retraites n'est pas la priorité du moment, nous ferions mieux de nous concentrer sur les fonds et les conditions de travail. » Parmi les manifestants se trouvait également un retraité résident de la maison de retraite, âgé de 69 ans, qui est venu apporter son soutien au personnel soignant. « Ce qui est inacceptable, c'est le manque de person-

nel, ils sont épuisés, » déclare-t-il.

Les personnels hospitaliers se rassemblent pour dénoncer leur mal-être général et un ras-le-bol de la situation quotidienne qui ne s'est pas améliorée malgré la crise sanitaire. Les soignants manquent de personnel et de moyens, les fermetures de lits rendent difficile la prise en charge des patients. La **CFTC** dénonce également des conditions de travail dégradées et un manque de reconnaissance pour les professionnels de la santé. Les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles avec une réduction intense des services et une charge de travail de plus en plus lourde pour les salariés, qui peuvent craquer et se retrouver en inaptitude. En plus d'un problème d'attractivité du métier, les rémunérations sont insuffisantes pour attirer la jeune génération. Tous les services de l'hôpital sont concernés, notamment les infirmières et aides-soignantes qui se sentent abandonnées et méprisées.

Prenons en exemple ce service de 15 lits, alors qu'au départ il disposait de 25 lits et plusieurs infirmières. Six infirmières ont démissionné sans être remplacées, la direction a dû fermer des lits. Ce service compte

1^{er} trimestre 2023



© DR CFTC

Les personnels hospitaliers se rassemblent pour dénoncer leur mal-être général et un ras-le-bol de la situation quotidienne qui ne s'est pas améliorée malgré la crise sanitaire... La réforme des retraites n'est pas la priorité du moment.

désormais une infirmière et une aide-soignante pour prendre en charge les malades le matin, l'aide-soignante étant seule pour effectuer les soins, les toilettes, etc.

La hiérarchie considère que cette situation ne constitue pas une maltraitance, mais pour eux, soignants, c'est un véritable problème. Ils n'ont personne pour les aider et se retrouvent vite débordés. Ils ne sont pas fiers de leur travail, car ils estiment ne pas avoir fourni une prestation de qualité.

La situation est insupportable, il est temps d'agir. Le problème est ancien, personnels et agents ne sont pas considérés. C'est une

forme de maltraitance qu'ils subissent de la part de la Direction qui réagit de manière méprisante.

C'est pourtant le personnel qui s'est vu accueillir des patients supplémentaires suite à des fermetures temporaires des Urgences, et qui ont fait preuve de professionnalisme et de grandes qualités humaines.

D'autres actions sont donc à prévoir pour faire face à cette situation. Affaire à suivre... ■

Sylvie Dussan

Permanente Fédérale Secteur Public

*CHIC : Centre Hospitalier Intercommunal



© Gpointstudio/Adobe Stock

INDEMNITÉ CONVENTIONNELLE DE DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE

La Convention Collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile prévoit le versement, pour les assistants maternels et les salariés du particulier employeur, d'une indemnité de départ volontaire à la retraite, sous réserve de remplir certaines conditions :

- ▶ **Avoir rompu l'intégralité de ses contrats** de travail qui le lient à un particulier employeur.
- ▶ **Justifier d'une période d'emploi** d'au moins 10 années continues ou discontinues (soit 120 mois entiers calendaires) auprès d'un ou plusieurs particuliers employeurs.
- ▶ **Justifier de périodes d'emploi continue ou discontinue** auprès d'un ou plusieurs particuliers employeurs de 60 mois entiers calendaires au cours des 7 années qui précèdent la date de départ à la retraite.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU DISPOSITIF :

Il concerne uniquement les départs volontaires à la retraite ayant lieu à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODALITÉS POUR DEMANDER L'INDEMNITÉ :

La demande de versement de cette indemnité conventionnelle doit être formulée dans un délai de 180 jours calendaires (6 mois) à compter du lendemain de la date effective du départ volontaire à la retraite auprès de l'IRCEM.

• www.ircem.com

• Téléphone IRCEM : 0 980 980 990

ANCIENNETÉ DANS LA BRANCHE	MONTANT DE L'INDEMNITÉ
À partir de 10 ans	1 mois de salaire brut de référence*
À partir de 15 ans	1,5 mois de salaire brut de référence*
À partir de 20 ans	2 mois de salaire brut de référence*
À partir de 30 ans	2,5 mois de salaire brut de référence*

© Nicoletta/Adobe Stock

*Salaire brut de référence = moyenne mensuelle des salaires bruts perçus par le salarié au cours des 60 derniers mois calendaires d'emploi qui précèdent la date effective de son départ à la retraite.



FUTURES ÉLECTIONS DES CCPD

Prochainement va avoir lieu dans tous les départements le renouvellement des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD).

Cette Commission est capitale : elle doit obligatoirement être consultée par le Président du Conseil Départemental quand il envisage de retirer, de restreindre ou de ne pas renouveler un agrément.

La CCPD ne prend pas de décision mais elle rend un avis destiné à éclairer la décision du Président du Conseil Départemental, avis qu'il est libre de suivre ou non.

La CCPD comprend, un nombre égal de représentants (fixé en fonction des effectifs d'assistants maternels et familiaux agréés du département) :

- des assistants maternels et familiaux agréés, résidant dans le département ;
- du Conseil Départemental : outre le Président ou son représentant, des conseillers départementaux ou des agents des services départementaux désignés par le Président.

Les représentants sont élus pour une durée de 6 ans au scrutin de liste à la représenta-



tion proportionnelle d'après la règle de la plus forte moyenne.

La **CFTC** va présenter des listes dans un grand nombre de départements. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste que présentera votre UD ou votre syndicat départemental. Vous avez souvent besoin de la **CFTC**, maintenant c'est elle qui a besoin de vous ... pour vous aider ! ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Merci de scanner le QR code ci-contre à l'aide de votre téléphone portable*. Vous y trouverez des informations complémentaires et précises.

* Pour lire le QR code, vous pouvez télécharger au préalable une application permettant de le lire via Apple Store ou Play Store.



